



FRANCE ÉTALONS
12, rue du Moulin - 08250 Termes
+33(0)6.13.78.96.61
info@france-etalons.com

CONTRAT DE SAILLIE – CASALL – 2019

L'ACHETEUR :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port : Mail :

L'acheteur achète à France Etalons une saillie de l'étalon CASALL aux conditions suivantes :

1) La saillie est réservée pour la jument : N° SIRE :

Période d'insémination prévue : Jument suitée : Oui / Non

La jument sera inséminée au centre d'insémination :

- SARL Haras de Saint Lô** – Chemin de la Madeleine – 50000 Saint Lô
07.85.01.32.59 – contact@haras-saintlo.fr
- Haras de Talma** – Clinique vétérinaire - 12 rue du Moulin – 08250 Termes
06.28.45.35.99 – info@harasdetalma.com

2) Réservation de saillie en IA congelée :

- **770.00€ TTC** (700.00€ HT + TVA à 10% 70.00€)
A régler à la réservation, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement.*

3) Solde de saillie au 1 Octobre jument est pleine :

- **3 300.00€ TTC** (3 000.00€ HT + TVA à 10% 300.00€).
Chèque de caution à l'ordre de France Étalons et à joindre au présent contrat et encaissable au 1^{er} octobre en 2019.
*(*Coordonnées bancaires (IBAN) : FR76 1020 6005 5298 7248 2488 969 – AGRIFRPP802)*

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

B) Les frais, de pension, de suivi gynécologique, d'honoraires vétérinaires sont à la charge de l'acheteur et seront à régler au centre d'insémination avant le départ de la jument. L'acheteur passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.

C) Le prix de la saillie correspond à l'insémination en IA congelée de la jument cité ci-dessus avec une mise en place uniquement au Haras de Saint Lô ou au Haras de Talma. **Le contrat est limité à 6 paillettes (3 inséminations à 2 paillettes)**. **L'acheteur déclare avoir connaissance du nombre limité de paillettes.**

D) La semence est très fertile, cependant, en cas de vacuité, **le vendeur s'engage à faire un report du montant de la réservation sur la saillie d'un autre de ses étalons** (liste disponible sur demande).

La réservation de saillie n'est pas remboursable.

E) **Le chèque de caution du solde est à établir lors de la réservation**, le vendeur s'engage à ne pas l'encaisser avant le 1^{er} octobre 2019. L'acheteur devra faire parvenir au vendeur, avant le 1^{er} octobre, un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide à cette date pour que son chèque ne soit pas encaissé. Le solde de saillie est reportable s'il n'y a pas de poulain vivant né.

F) **Les paillettes non utilisées resteront la propriété du vendeur.**

G) Le présent contrat **n'autorise pas le recours à l'ICSI** (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde), merci de nous contacter pour un contrat spécifique à cette technique.

H) La carte de saillie sera remplie après réception et encaissement du règlement de la réservation. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement de la totalité du règlement de la saillie.

CONDITIONS PARTICULIERES

Fait en double exemplaire le à

Le vendeur : FRANCE ÉTALONS

L'acheteur : (Signature, précédée de la mention "lu et approuvé")